



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 53518

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale au sujet de l'éducation sexuelle à l'école. L'école est le lieu de savoir et de la connaissance. C'est aussi un lieu de rencontre et d'éducation. Les maladies sexuellement transmissibles sont nombreuses et se propagent surtout entre jeunes parfois mal renseignés sur les risques sexuels qu'ils peuvent encourir par des rapports non protégés, par exemple. En conséquence, il lui demande ce qui a déjà été fait et s'il envisage d'organiser une éducation à la sexualité dès le plus jeune âge dans le milieu scolaire.

Texte de la réponse

Selon le dispositif général mis en oeuvre par la circulaire n° 98-237 du 24 novembre 1998 intitulée « Orientations pour l'éducation à la santé à l'école et au collège », l'éducation à la sexualité est dispensée tout d'abord grâce aux enseignements donnés par certaines disciplines, notamment celle des sciences de la vie et de la terre (SVT). Cette discipline contribue à l'acquisition de savoirs biologiques et scientifiques pouvant apporter aux élèves des réponses simples relatives à l'anatomie, la physiologie du système génital, le cycle de la femme, la fécondation, la contraception, la transmission et la prévention des MST et du sida. D'autres questions, exprimant davantage des préoccupations d'ordre relationnel dans le vécu quotidien des jeunes, telles que l'image de soi, la relation aux autres, à l'autre sexe, à l'amour, aux normes... nécessitent une démarche plus spécifique dans un cadre favorisant l'écoute, le dialogue et la réflexion afin de pouvoir aborder ces sujets dans les domaines affectifs, psychologiques, culturels et sociaux qui ne figurent pas dans les programmes. C'est pourquoi, en complément des enseignements, ont été instaurées deux heures obligatoires d'éducation à la sexualité en priorité pour les élèves des classes de quatrième et de troisième, selon les termes de la circulaire n° 98-234 du 19 novembre 1998 intitulée « Education à la sexualité et prévention du sida » qui s'inscrivent dans le cadre des rencontres éducatives sur la santé prévues par la circulaire du 24 novembre 1998. Ces rencontres éducatives sur la santé, d'un volume de trente à quarante heures obligatoires pour les élèves sur les quatre années de collège, concourent à la mise en oeuvre d'un processus pédagogique global en venant renforcer les acquis des enseignements. Elles visent en priorité à permettre aux élèves d'identifier les personnes-ressources de la communauté éducative de leur établissement et à leur faire appel si nécessaire. Elles sont aussi l'occasion de relayer les campagnes nationales sur les problèmes de santé publique (contraception, sida...). En vue d'aider les personnels volontaires (enseignants, personnels d'éducation, sociaux et de santé) appelés à prendre en charge les séquences d'éducation à la sexualité, le ministère de l'éducation nationale a organisé des formations appropriées dans le cadre de la formation continue au sein des académies. Afin d'harmoniser les différentes approches dans ce domaine, un document d'appui aux formations intitulé « Repères pour l'éducation à la sexualité et à la vie » a été réalisé dans la collection Repères en septembre 2000 et a été diffusé aux responsables académiques, au réseau des formateurs, aux IUFM et aux partenaires institutionnels et éducatifs. De plus, une mallette pédagogique intitulée « Bonheur d'aimer » comportant des documents pédagogiques à destination des enseignants des sciences de la vie et de la terre, des infirmières et des personnels participant aux séquences d'éducation à la sexualité ainsi que des fiches d'information et une cassette vidéo pour les

élèves, a été réalisée par le ministère de l'éducation nationale en partenariat avec le laboratoire Wyeth Lederle en septembre 2000 et à été diffusée dans les établissements scolaires. Enfin un BOEN spécial n° 10 du 2 novembre 2000 intitulé « A l'école, au collège et au lycée : de la mixité à l'égalité » intègre entre autres thèmes une réflexion sur la co-éducation des garçons et des filles en matière d'éducation à la santé, à la sexualité et à la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53518

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2000, page 6303

Réponse publiée le : 12 mars 2001, page 1539